



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1) DU 8 DÉCEMBRE 2020

#### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 8 décembre 2020 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) (vidéoconférence), Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambert et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La ou les personne(s) suivante(s) est ou sont absente(s) au cours de la présente séance, Mme Karine Bélisle.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

La directrice des finances, Mme Martine Vézina, est également présente.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 17 h 07. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, maire, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

101/08-12-2020-A

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
  - 3.1 Aucun
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
  - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
  - 5.1 Adoption du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2021
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
  - 7.1 Aucun
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
  - 8.1 Aucun
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
  - 9.1 Aucun
- 10. DIVERS**
  - 10.1 Aucun



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1) DU 8 DÉCEMBRE 2020

#### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

**ADOPTÉE**

#### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

102/08-12-2020-A

#### ADOPTION DU BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT la présentation, au cours de la présente séance, du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année financière 2021 par le maire, M. Denis Charette, totalisant des recettes et des dépenses égales à 166 936 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2021 dont le sommaire est joint en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que ledit sommaire du budget 2021, incluant celui de 2020, soit publié dans l'édition locale du journal L'info du Nord Vallée de la Rouge et qu'il soit publié sur le site Web de la Ville, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉE**

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présent répondent aux questions adressées par le public.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 12.

\_\_\_\_\_  
M. Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire